

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de TRONGET (Allier)**



Nombre de membres	15	L'an deux mil douze, le cinq septembre à 20 heures,
En exercice	15	le Conseil Municipal de la Commune de TRONGET (Allier)
Présents	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Votants	12	sous la présidence de Mr DETERNES Alain, Maire,
Pour	12	
Contre	0	Date de convocation du Conseil Municipal : 24/08//2012
Abstention	0	



Présents : DETERNES Alain, AUBERGER Gilles, DUMONT J Marc, MANTIN Marie-Noëlle, RAYNAUD Pascal, RIBIER Sylvain, SIMONIN Yves, TOURRET Angélique, VALETTE Franck, VARENNES Ginette, WEGRZYN Annie.

Absents excusés : BOUCHUT Christian, BRUN Bernadette, CANTE Daniel,

Absente : MALAQUIN Carole

Pouvoirs : Bernadette Brun à Angélique Tourret

Secrétaire : Ginette Varennnes

N° 2012/0019 : Décision modificative

Le conseil municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Budget principal - Section d'investissement :

Dépenses – Opération 144 – article 2313 : - 14 000 €

Dépenses – Opération 155 – article 2313 : + 13 610 €

Dépenses – Article 2088 : + 390 €

N° 2012/0020 : Contrat communal d'aménagement de bourg

Le maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes Bocage Sud avait commencé une étude globale d'aménagement de bourg qui n'a pas été finalisée.

L'Agence Technique Départementale de l'Allier a étudié ce dossier et a proposé un schéma fonctionnel concernant les projets suivants :

- L'aménagement du Plan d'Eau du Verger,
- L'aménagement des abords de la Maison du Temps Libre,
- L'aménagement de la Place du Marché

Ces trois réalisations pourraient s'inscrire dans le cadre d'un contrat communal d'aménagement de bourg.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- Approuve l'estimation réalisée par l'ATDA,
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

Année	Type de Travaux	Dépense prévisionnelle y compris maîtrise d'œuvre et imprévus	Financement

		(H.T.)	Conseil général 30 %	Commune
2013	Aménagement des Abords de la Maison du Temps Libre	50 600 €	15 180 €	35 420 €
	Aménagement du Plan d'Eau du Verger	153 720 €	46 116 €	107 604 €
2014	Maîtrise d'œuvre Aménagement de la Place du Marché et levé topographique	9 200 €	2 760 €	6 440 €
2015	Aménagement de la Place du Marché (y compris option liaison piétonne opposée à l'aménagement)	119 920 €	35 976 €	83 944 €
Total		333 440 €	100 032 €	233 408 €

- Sollicite l'élaboration d'un contrat communal d'aménagement de bourg sur les années 2013, 2014, 2015,
- Sollicite la subvention accordée par le Conseil Général dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg, et éventuellement les subventions accordées par d'autres financeurs,
- Autorise M. le maire à signer le contrat communal d'aménagement de bourg définissant les modalités de partenariat entre la commune et le département de l'Allier et dont le SDE03 sera cosignataire.

N° 2012/0021 : Cession au SICTOM Sud Allier du terrain d'implantation de la déchetterie.

Le Maire expose à l'assemblée que le SICTOM Sud Allier souhaite se porter acquéreur du terrain où est implantée la déchetterie .

Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser la cession à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- donne son accord à la cession de la parcelle d'implantation de la déchetterie, moyennant le versement d'un euro symbolique,
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir, sous réserve que le terrain revienne à la commune de Tronget en cas de dissolution du SICTOM, de suppression de la déchetterie, de changement de propriétaire ou d'exploitant.

Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

N° 2012/0022 : Acceptation du legs de M. Chabredier

M. le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Maître Richard Poulin, notaire à Vire (Calvados) l'informant du testament de M. Jean André CHABREDIER, décédé le 11 mai 2012, par lequel, il lègue à la commune de Tronget, la somme de 6 098 € (réévaluée par application de l'indice mensuel des prix à la consommation ou tout indice qui lui serait substitué) en contrepartie de l'entretien à perpétuité d'une tombe au nom de Chabredier-Ray – Carré 5 - N° 7 dans le cimetière de Tronget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le legs de M. Jean Chabredier et s'engage à faire entretenir la tombe précitée.